

Décision du Président

Service TRANSPORTS MOBILITES

Objet Cession d'un véhicule de transports en commun à l'Association
LECTURIQUE

N° 7886

Conformément à la délibération n° 39 du 26 mars 2010, prise par le Conseil de la Communauté urbaine du Grand Nancy, par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy,

Le Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy

DECIDE

de céder, en l'état, à l'Association LECTURIQUE, située 6, rue Jean-Philippe Rameau à Jarville-la-Malgrange (54140), le véhicule de transports en commun de marque VAN HOOL, type 500AF6, immatriculé 3535 XH 54, mis en 1ère circulation le 03/09/1996, à l'euro symbolique.

Ce véhicule a été acquis en 1996 au prix unitaire de 202.194,56 € TTC, parc n°167.

L'Association LECTURIQUE assurera à sa charge l'évacuation et le transport du véhicule actuellement situé au dépôt de bus, 59, rue Marcel Brot à Nancy.

Cette cession est justifiée par le fait que l'Association mène des animations délocalisées telles que l'action "Bus Chocolecture" ou "Le livre sur la Place".

La cession de ce véhicule fera l'objet d'une sortie d'inventaire et de l'état de l'actif.

Les opérations comptables correspondantes seront imputées sur l'exercice en cours à la sous-fonction 815.1, article 024, intitulé "Produits des cessions d'immobilisations", programme 80, service 720.

Décision président 29/06/2012

Envoi Préfecture 29/06/2012

Retour Préfecture 29/06/2012

Publication 29/06/2012

Envoi Service 29/06/2012

Exécutoire 29/06/2012

Annexes